



Locataire-gérant
Société par actions simplifiée au capital de 2 500 000 euros
Siège social : Avenue du Général de Gaulle - 14200 HEROUVILLE SAINT-CLAIR
338 346 901 RCS CAEN

OTB COSMESOAP

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : Avenue du Général de Gaulle - 14200 HEROUVILLE SAINT-CLAIR
842 752 149 RCS CAEN

AVIS DE PROJET D'APPORT PARTIEL D'ACTIFS DE LA SOCIETE OCEAN TERRE BIOTECHNOLOGIE A LA SOCIETE OTB COSMESOAP

1. Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27 novembre 2018 :

- la société OCEAN TERRE BIOTECHNOLOGIE, locataire-gérant, société par actions simplifiée au capital social de 2 500 000 euros, dont le siège social est situé avenue du Général de Gaulle à Hérouville Saint-Clair (14200), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Caen sous le numéro 338 346 901, et
- la société OTB COSMESOAP, société à responsabilité limitée au capital social de 1 000 euros, dont le siège social est situé avenue du Général de Gaulle à Hérouville Saint-Clair (14200), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Caen sous le numéro 842 752 149, ont établi un traité d'apport partiel d'actifs soumis au régime juridique des scissions conformément à l'article L.236-22 du Code de commerce.

2. Aux termes de ce traité d'apport partiel d'actifs, la société OCEAN TERRE BIOTECHNOLOGIE ferait apport à la société OTB COSMESOAP d'une partie de son actif, évalué à 3 731 641 euros et de son passif évalué à 2 201 977 euros, soit une valeur nette de 1 529 664 euros, correspondant à sa branche complète et autonome d'activité de :

- fabrication et façonnage de savons, de produits d'hygiène, de toilette, de tous produits de cadeaux et de décoration, et
- tampographie,

ladite branche d'activité correspondant à la gestion de l'usine spécialisée de la société OCEAN TERRE BIOTECHNOLOGIE située à Falaise (14700) [i.e. établissement de la société OCEAN TERRE BIOTECHNOLOGIE situé boulevard Jean Mantelet à Falaise (14700) dont le numéro de SIRET est 338 346 901 00071].

3. En contrepartie de cet apport, la société OTB COSMESOAP augmenterait son capital social de 276 210 euros par la création de 27 621 parts sociales d'une valeur nominale de 10 euros, entièrement libérées, attribuées à la société OCEAN TERRE BIOTECHNOLOGIE.

4. La différence entre la valeur nette des biens apportés par la société OCEAN TERRE BIOTECHNOLOGIE et la valeur nominale des parts sociales rémunérant cet apport, soit 1 253 454 euros, serait inscrite au passif du bilan de la société OTB COSMESOAP à un compte intitulé « prime d'apport », sur laquelle porteraient les droits de tous les associés y compris la société OCEAN TERRE BIOTECHNOLOGIE.

5. A compter de la date de la dernière décision d'associée unique approuvant l'opération d'apport partiel d'actifs susmentionné, toutes les opérations, actives et passives, concernant les éléments du patrimoine de la société OCEAN TERRE BIOTECHNOLOGIE apportés à la société OTB COSMESOAP seraient prises en charge par la société OTB COSMESOAP.

6. Le passif apporté à la société OTB COSMESOAP ne serait pas garanti solidairement par la société OCEAN TERRE BIOTECHNOLOGIE.

7. Les créanciers concernés par l'opération, et dont la créance est antérieure au présent avis, pourront former opposition à l'apport susmentionné dans les conditions et délais réglementaires.

8. Le traité d'apport partiel d'actifs susmentionné a été établi sous la condition suspensive de son approbation par l'associée unique de chacune des deux sociétés. Cette condition doit être impérativement réalisée, au plus tard, le 31 décembre 2018.

9. Le traité d'apport partiel d'actifs établi le 27 novembre 2018 a été déposé :

- au nom de la société OCEAN TERRE BIOTECHNOLOGIE, société apporteuse, au greffe du tribunal de commerce de Caen, le 28 novembre 2018,
- au nom de la société OTB COSMESOAP, société bénéficiaire, au greffe du tribunal de commerce de Caen, le 28 novembre 2018.